



À tous les parents d'enfants
en crèches à Berlin

07.09.2021

Informations aux parents en ce début de nouvelle année en crèche

Chers parents, Mesdames et Messieurs,

Les crèches de Berlin ont commencé avec succès la nouvelle année 2021/2022. Grâce à un taux d'infections globalement faible, tous les enfants peuvent être pris en charge et le fonctionnement régulier des crèches est assuré.

Ce faible taux d'infection est notamment dû à la vaccination croissante ainsi qu'à la stratégie de dépistage de Berlin et des règles d'hygiène reconnues et pratiquées. L'aération et le port de masques de protection lors des contacts entre adultes, les règles d'organisation lors des réunions de parents et lors de manifestations ou de festivités y ont également contribué.

Les règles susmentionnées continuent de jouer un rôle important, en particulier en perspective de la saison d'automne hiver à venir. Dans ce contexte, nous élargissons également les possibilités de tester vos enfants :

Extension de la stratégie de dépistage à Berlin

L'état de Berlin mettra à votre disposition des tests antigéniques PoC via les crèches pour pouvoir tester régulièrement et volontairement votre enfant.





À partir de la mi-septembre, vous pourrez obtenir des tests antigéniques auprès de votre crèche pour pouvoir effectuer 2 tests hebdomadaire à votre enfant, pour une période prévue allant jusqu'à la fin du mois d'octobre 2021.

Ces options de test supplémentaires complètent les règlements actuellement en vigueur concernant les tests de dépistage, par exemple pour les enfants présentant des symptômes de maladie, les enfants revenant d'un voyage à l'étranger ou encore en cas d'infection à la crèche.

Nous vous demandons de faire usage de ces possibilités de tests supplémentaires de manière continue et régulière, pour contribuer à une prise en charge sûre dans l'enceinte des crèches.

Parallèlement à cette mesure, le projet pilote sur l'utilisation de tests PCR sucette est en cours de développement. En outre, les crèches recevront d'autres tests antigéniques pour un dépistage régulier du personnel.

Quarantaine pour les contacts proches

Le Sénat a, avec la cinquième directive modifiant la troisième directive sur les mesures de protection contre l'infection par le SARS-CoV-2 (SARS-CoV-2 InfSchVO), précisé que la quarantaine pour les personnes proches des enfants testés positivement en crèche n'a pas perdu de son importance et contribue à la protection de l'entourage.

Le Sénat a par ailleurs, en ce qui concerne les risques de contamination prédominante dans la première phase de l'infection, raccourci la période de quarantaine ou la période dite de confinement de 14 à 5 jours. Cela signifie que la quarantaine d'une personne contact prend fin au plus tôt le sixième jour après son début, avec présentation d'un résultat négatif de test antigène de type PoC ou PCR. De cette manière, la contrainte imposée aux familles berlinoises par les règlements de quarantaine doit être minimisée autant que possible.

La décision désignant si quelqu'un est une personne contact de première catégorie est en outre prise en étroite coordination entre la crèche et l'autorité sanitaire compétente.

Congé pour les familles - faciliter les vacances en famille en période de Corona.

Par ailleurs, nous vous informons que le Ministère Fédéral de la Famille, dans le cadre du programme « Se ressourcer après le Corona, pour les enfants et les adolescents » du 01.10.2021 au 31.12.2022, encourage les vacances en famille dans des centres de loisirs familiaux. Le programme s'adresse en particulier aux familles à faibles revenus et aux familles ayant des enfants ou des membres de la famille handicapés.



Les familles éligibles peuvent profiter du programme pour bénéficier d'un séjour en famille à prix réduit dans des centres de vacances familiaux et d'autres infrastructures adaptées pour les loisirs en famille dans toute l'Allemagne, où ils ne paient qu'environ dix pour cent du prix habituel concernant les frais d'hébergement et de repas.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce site web :

<https://www.bmfsfj.de/bmfsfj/themen/corona-pandemie/corona-auszeit-fuer-familien>

Avec mes salutations distinguées,

Au nom de
Holger Schulze

Chef du département V
Famille et éducation de la petite enfance